



VOLET B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

***17042809***

Déposé au greffe du
Tribunal de commerce de Liège
Division Verviers

9/03/2017

P.O. Le greffe



N° d'entreprise : 436.608.381

Dénomination(en entier) : **Service d'Accompagnement**(en abrégé) : **LE SERAC**

Forme juridique : ASBL

Siège : Place Général Jacques, n°22 à 4800 VERVIERS

Objet de l'acte : nomination administrateur, démission et modification des statuts

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/01/2017:

(...)

3. Nomination d'une nouvelle administratrice.

L'assemblée générale DECIDE de nommer comme nouvelle administratrice au sein du Conseil d'Administration :

Madame Amélie GUYOT, Notaire, domiciliée Avenue Victor David, 58 à 4830 LIMBOURG.

4. Modification des statuts : changement de siège social.

Le changement de siège social de l'asbl avenue Alexandre Duchesne, 25 à 4802 HEUSY est adopté.

C'est un gros écueil qui est ainsi réglé, car d'une part l'accès aux personnes handicapées va enfin pouvoir être respecté et d'autre part, les lieux seront mieux adaptés pour les travailleurs sociaux. Enfin, le bail a été conclu sous forme d'un bail commercial, ce qui garantit une certaine pérennité de l'asbl dans des locaux transformés à ses frais.

L'accès et le parking est amélioré.

Mr GRAILET et B. MATHIEU sont vivement remerciés pour les efforts importants consentis en vue de réaliser au mieux cette nouvelle installation.

Les démarches administratives (prévenir les autorités, publication, etc) suivront.

5. Divers.

Nous actons la démission de Monsieur Antoine FYON (membre de l'Assemblée Générale)

Nous actons la démission de Madame Michèle LIEUTENANT (membre de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration).

Monsieur GRAILET insiste sur les difficultés rencontrées lors de la période écoulée, assez difficile tant au niveau du remplacement de certains membres du personnel (jeunes mamans) qu'au niveau des différents plans d'embauche à considérer.

Il a pu y faire face principalement avec le personnel déjà engagé.

Il insistera pour réduire encore les coûts de fonctionnement, compte tenu de l'augmentation du loyer bureau à payer dorénavant.

Il précise dans cette perspective que le prix des contrats a été augmenté, sans rencontrer de véritable problème avec les bénéficiaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(Suivent les signatures)

Président

(Déposé en même temps le PV de l'Assemblée Générale du 023/01/2017)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/03/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature